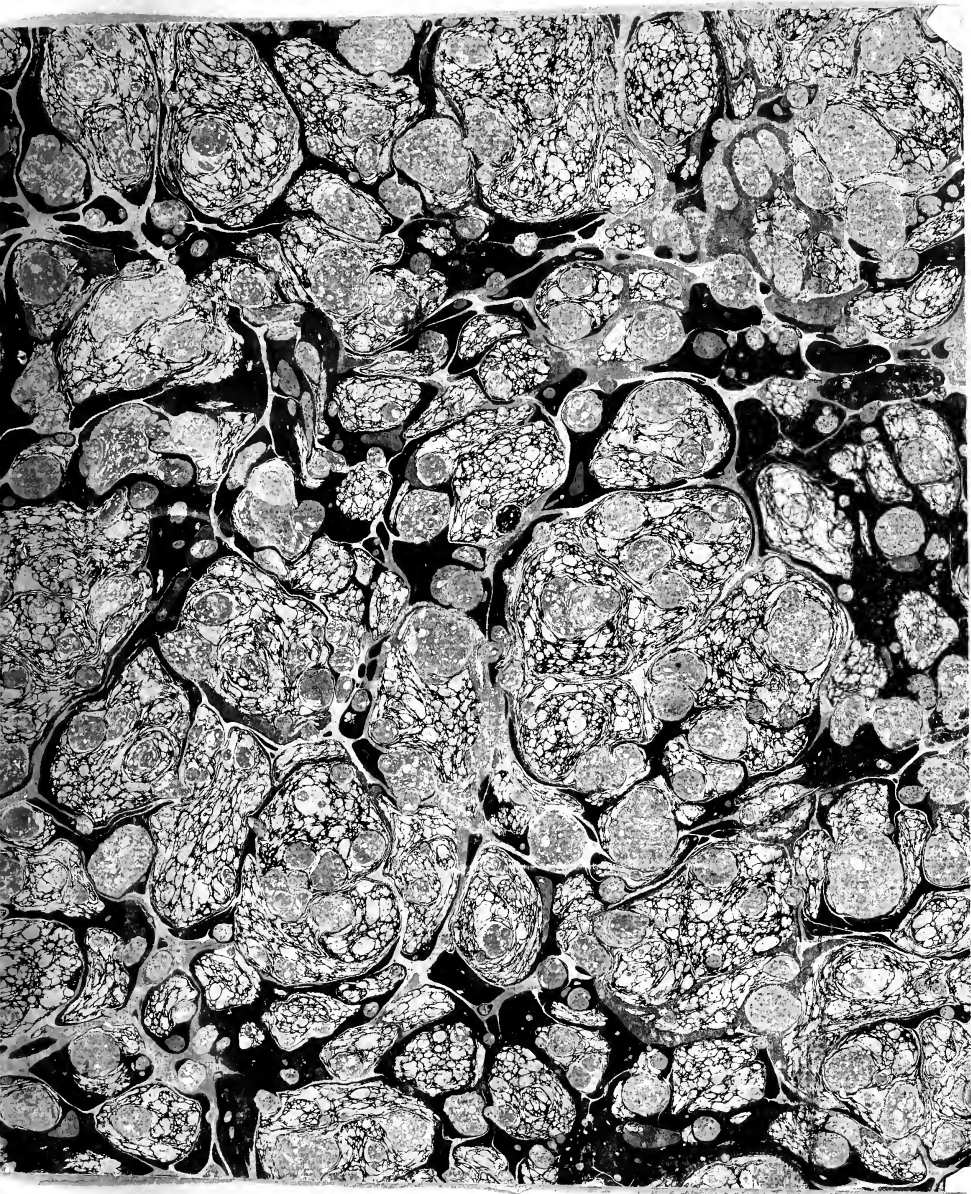




A21c

6/15/1840



John Carter Brown
Library
Brown University

Lebrigue de Bourgne

*The Gift of
The Associates of
The John Carter Brown Library*

ATTENTAT

CONTRE

LA LIBERTÉ

DE LA PRESSE

ET LE DROIT DE PETITION.

JE dénonce au peuple un nouvel attentat des colons conspirateurs qui ont livré St.-Domingue aux satellites du roi Georges. A peine ont ils eu connaissance d'un écrit de moi, livré depuis deux jours à l'impression, et qui dévoilait tous les crimes des Antilles, qu'ils ont mis en mouvement l'un de leurs satellites, le CHEVALIER DE VERNEUIL, agent connu de *seu Robespierre*, et témoins habitués de l'ancien tribunal révolutionnaire. Ce Séide de la faction Anglaise, de concert avec ses patrons, le *Sieur Litée, Page et Bruley*, M^{rs} l'Archevêque Thibaut etc. ont imaginé d'empêcher la circulation de ma brochure, en interceptant celle de ma personne. Les com-

plices de VERNEUIL dans cette affaire , sont en prison en vertu d'un décret de la Convention nationale ; eh bien ! du fond de leur repaire , ils ont fait porter à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire , par ce même Verneuil , une dénonciation signée d'eux et de lui , pour *libelles diffamatoires contre les commissaires de St.-Domingue*. Or vous saurez , citoyens , que ces prétendus commissaires de St.-Domingue sont les envoyés des émigrés à la *Nouvelle Angleterre* , les mêmes hommes qui ont mis en séquestre leurs habitations dans les mains de Pitt , les mêmes qui ont signé la plainte sur laquelle j'ai été arrêté hier en vertu d'un mandat signé LEBLOIS , accusateur public du tribunal révolutionnaire.

Traduit à la conciergerie , j'ai été interrogé deux heures après mon incarcération. Quelle a été ma surprise lorsque le juge m'a demandé si j'étais l'auteur de la pétition des colons de couleur lue par moi à la barre de la Convention le 6 vendémiaire : *oui* , lui ai-je répondu , *et je m'honore des sentimens qu'elle contient , si c'est à la rédaction de cette pièce que je dois mon incarcération , je suis enchanté de souffrir pour une si belle cause*. Le juge avait lu ma pétition , il avait lu ma lettre à Littée , il a fait sur le champ son rapport à la chambre du conseil , et le tribunal indigné de la surprise que les colons anglais voulaient faire à sa religion , m'a mis sur le champ en liberté. Je n'ai resté en prison que 4 heures.

Ainsi j'ai échappé à la plus atroce machination qui ait pu être inventée pour me perdre. Ainsi pour la troisième fois vous avez manqué votre coup. Scélérats que vous êtes ! vous

avez cru , en me plongeant dans les cachots , ensevelir avec moi les preuves de vos forfaits , vous vous êtes bien stupidement abusés. Des milliers de témoins arrivés de St-Domingue , les actes impies de vos assemblées et ceux des commissaires civils déposeront contre vous. Ne croyez pas que vos plates intrigues ou vos poignards toujours levés sur le sein des défenseurs du peuple , puissent m'empêcher de publier vos vérités. Mon cœur est gonflé de les dire , et elles déborderaient malgré moi , si j'hésitais un instant à les mettre au jour.

Allez vils mangeurs d'hommes , je leverai le masque qui couvre votre hideuse face , et je vous montrerai tels que vous êtes à la France entière étonnée d'avoir pu croire un instant à vos abominables calomnies.

Je vous montrerai ayant des émissaires chez tous les tyrans de l'Europe , chargés de mettre au plus offrant et dernier enchérisseur les domaines de la république aux Antilles.

Je montrerai vos amis et vos commettans de Philadelphie et de New-Yorck assassinant sur les bords de la Chesapeake et de la Delaware , les patriotes français déportés par les généraux du roi d'Angleterre , et osant porter leurs mains sacrilèges sur les représentans du peuple de St.-Domingue , à leur passage aux Etats-Unis pour se rendre en France.

Je montrerai vos correspondans allant chez les consuls anglais et espagnols du continent Américain , pour demander des avances sur les plantations que vous avez livrées à l'étranger.

Je produirai votre correspondance officielle avec Pitt , celle de vos commissaires à Londres , qui ont été relevés à Paris

par Page et Bruley. Je montrerai vos municipalités taxant à trois cents trente livres les têtes des mulâtres assassinés par vos satellites, et les faisant étaler dans les rues et places publiques, pour épouvanter les hommes généreux qui auraient le courage de vouloir être libres." *THE SLAVE* 1850, p. 10

Malheureux ! le temps n'est plus où vous traîniez vos victimes aux pieds de Robespierre qui ordonnait leur supplice. Le temps n'est plus où votre ami, le fameux *Goulin*, colon comme vous, propriétaire à St-Domingue, faisait arrêter le général Josnet, patriote éprouvé, arrivant des colonies ; dont tout le crime était d'avoir horreur des vôtres. Ce même Goulin, de Nantes qui écrivait à Paris : SI VOUS N'OSEZ PAS VOUS DÉFAIRE DE JOSNET, ENVOYEZ LE A NANTES ; NOUS L'EXPÉDIERONS.

Quoi ? Vous avez porté le délire jusqu'à faire arrêter un citoyen pour un pétition qui a obtenu les applaudissemens de l'assemblée, et mérité aux pétitionnaires les honneurs de la séance ? Vous avez eu l'impudeur d'en dénoncer les signataires qui sont des hommes de couleur de toutes les colonies. Votre haine pour les principes français perce à travers votre masque hypocrite, vous avez voulu immoler les hommes vertueux qui sont venus remercier la convention d'avoir, en déclarant la liberté générale des noirs, porté le coup de la mort à la puissance anglaise dont vous êtes les stipendiés et les défenseurs officiels à Paris. Vous avez voulu les faire égorger, mais le sang innocent ne sera pas versé.

P. J. LEBORGNE.

P. J. LEBORGNE.

E714
B678a
1-SIZE

